

MOTION PRESENTEE CONJOINTEMENT PAR LES REPRESENTANTS DES PROFESSEURS
ET DES PARENTS D'ELEVES, PAR LA CPE MEMBRE DE DROIT

au conseil d'administration du 12/02/2015

Demandant la création d'un poste de CPE.

Le service des CPE du Lycée Darius Milhaud comprend actuellement 3 postes à temps plein et un poste berceau pour stagiaire (18h) ayant en charge des élèves de la SEP.

Le volume de travail et le nombre d'élèves croissants ne permettent plus ou très difficilement une cohérence et une continuité de service et des compensations ou prise en charge par les CPE plutôt en charge de la SEGT des incidents de la SEP ou inversement sauf à déséquilibrer et à épuiser les équipes.

Le stagiaire ne peut assumer l'ensemble des missions sur un temps partiel qui de plus est un temps de formation et d'observation trop souvent transformé en travail effectif sur les quelques classes dont il a de fait la responsabilité.

Un poste supplémentaire de CPE titulaire à temps plein pour particulièrement aider à la prise en charge des élèves de la SEP compte tenu des difficultés spécifiques et croissantes du public à besoins particuliers qui est en augmentation nous paraît nécessaire afin d'assurer :

- 1- la continuité du service et le suivi des classes et des élèves, sur le court terme par la présence d'un cadre A sur l'ensemble de l'amplitude horaire et donc sur l'efficace et la rapidité de la prise de décision ; à moyen et long termes sur le travail éducatif fin des élèves en difficulté, sur le projet de l'élève et sur la relation CPE professeur (et notamment professeurs principaux) afin que les équipes pédagogiques de chaque classe soient réactives et au plus près des élèves.
- 2- un climat de sécurité (compte tenu du nombre des bâtiments, de leur implantation géographique et de l'amplitude hebdomadaire d'ouverture du lycée) et éviter les intrusions.
- 3- Une répartition raisonnée des classes entre les CPE comme cela s'opère à la SEGT (17 sections/18 sections) alors qu'à la SEP, le titulaire a la charge de l'ensemble des 20 sections sur la semaine même si le stagiaire (sur 18h par semaine) a la charge de 4 classes, afin d'être plus précis et plus attentifs quant aux procédures et remédiations ; afin également de mieux travailler avec les familles dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et lutter contre le décrochage scolaire.
- 4- Une meilleure formation des AED et un management ad hoc dans la continuité du service. Il n'est pas souhaitable, en effet, que ces derniers ne soient pas encadrés constamment par un chef de service vu les difficultés et la spécificité de la SEP.
- 5- Une amélioration du climat général, une meilleure réussite de nos élèves et un rattrapage plus facile des carences du service en cas d'absences des AED et une mise en œuvre plus importante d'une éducation à la citoyenneté que le manque de temps et de moyens réduits à la portion congrue.

Les années à venir lourdes du projet de rénovation du lycée de concert avec une augmentation des effectifs (2 classes supplémentaires à la SEGT et une classe de CAP à la SEP) interrogent et inquiètent la communauté éducative dans son ensemble. Cette hausse durable et cette situation qui ne pourront être gérables qu'avec un quatrième CPE à temps plein.

Quand bien même un redéploiement des moyens des CPE en une seule entité couvrant l'ensemble des sections sans distinction SEP/SEGT est envisagé après la rénovation, l'obtention d'un poste supplémentaire pérenne de CPE sur la SEP serait un signe fort, un soutien apprécié et un engagement renouvelé de notre administration centrale envers notre établissement et favoriserait ce redéploiement.

